COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 18 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND – E. GOYDADIN – I. THEVENET – M. ROUSSOT – J. PISKIN – S. BENOIST
MM. J-G. ROBLIN – A. CHAMBARD – P. BAZIN – Q. PLUBELLE
Excusés : M. CONDEMINE (pouvoir à P. BAZIN)
Secrétaire de séance : R. JAMES-INGRAND

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 23 mai 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PLAQUE SOUVENIR GUERRE ALGERIE

N° 23/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'achat d'une plaque commémorative pour le Cessez-le- feu en Algérie.

Vente COMMUNE L'ETOILE / JEANNERET Edouard et COLLUS Charlotte

N°24/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la vente de la parcelle AK 403, d'une superficie de 16 m², à M. JEANNERET et Mme COLLUS
- **DIT** que la vente se fera à l'euro symbolique
- **DIT** que cet acte sera passé sous la forme administrative
- **DESIGNE** M. ROBLIN Jean-Guy, adjoint pour procéder à l'acte ainsi rédigé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision

VENTE COMMUNE L'ETOILE / M MURADORE et Mme PASTEUR

N° 25/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour, 1 voix contre) :

- **DECIDE** de vendre les parcelles AK 400 (1916 m²) et AK 398 (32 m²) au prix de 30 000 €
- **DIT** que la vente se fait au profit de Monsieur MURADORE Gérald et Mme PASTEUR Amélie
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier
-

RECOMPOSITION ORGANE DELIBERANT ECLA ANNEE PRECEDANT LES ELECTIONS MUNICIPALES

N°26/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nombre total de sièges au Conseil communautaire fixé à 63.
- **APPROUVE** la répartition des sièges entre les communes membres comme suit :
 - 24 sièges pour Lons-le-Saunier
 - 4 sièges pour Montmorot
 - 2 sièges pour Perrigny, Courlans, Courlaoux, Messia s/Sorne et Macornay
 - 1 siège pour les autres communes
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subventions :

- Toiture école élémentaire : la DETR a été accordée. Le montant prévu est de 8 966 €
- Aménagement sécurité routière : la DETR a été accordée. Le montant prévu est de 4 284.96 € la subvention « amendes de police » a été refusée par le département. Le nouvel aménagement (plateau ralentisseur) ne constitue pas un complément aux précédents travaux, mais une modification d'un équipement déjà existant au même endroit. De ce fait la subvention a déjà été versée en 2023.
- Eclairage public : exclu du dispositif DETR 2025. Un dossier a été déposé pour une subvention LUMACTEE. La réponse est espérée en septembre.

Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune ne souhaite pas exerce son droit de préemption :

- Vente Mme PERNAUDET Chloé : 388 rue de la Chevalière
- Vente VITTE : 82 rue de L'Eglise
- Vente SPIESS Pascale/MOINEL Joseph : 148 Chemin du Montceau
- Vente consorts DERIAUX/DERIAUX César-TULLI Manon : 60 Place de Montbourgeau

La réunion est levée à 22h05

Prochaine réunion le mercredi 27 août à 20h.

La secrétaire de séance Le Maire